

Rapport 3-12 Avis sur Politique tarifaire des services de restauration et d'hébergement dans les lycées de Franche-Comté	CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional
Commission Formation - Recherche Rapporteur : Michel Fallet	Séance plénière Mardi 21 juin 2016

La loi du 13 août 2014 relative aux libertés et responsabilités locales a consacré le transfert des compétences d'hébergement et de restauration des lycées à la collectivité régionale. Le présent rapport, qui concerne les établissements publics locaux d'enseignement pour le territoire franc-comtois (EPLE, EPLEFPA, EREA), propose de reconduire les tarifs de l'année 2016 pour 2017.

Dans la continuité des avis formulés précédemment, le CESER salue la volonté de l'Exécutif régional de rechercher l'équité et la cohérence. Il demande cependant que la fusion de la Bourgogne et de la Franche-Comté soit l'occasion d'une avancée rapide vers une harmonisation favorable aux familles sur tout le territoire.

Le Conseil régional doit par ailleurs s'assurer que les décisions prises soient appliquées sur le terrain en soumettant la grille tarifaire totale à la décision des conseils d'administration.

Le CESER rappelle enfin sa préconisation consistant à porter une attention particulière à l'information des élèves et des familles concernant les aides sociales et les différents tarifs dont ils peuvent bénéficier.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.